



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate: 21 avril 2014

**LE GOUVERNEUR CUOMO DEMANDE AU GOUVERNEMENT FEDERAL DE RETIRER DES LINEAIRES UN
JOUET DANGEREUX POUR LES ENFANTS**

Invite Dollar Tree à retirer volontairement le jouet des rayons

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a demandé aujourd’hui au gouvernement fédéral de retirer un jouet appelé Clingy Darts (fléchettes collantes), qui constitue un danger considérable pour les enfants. Le Département de la Division de la Protection des Consommateurs de l’Etat de New York (Division of Consumer Protection) (DCP) a trouvé que le jouet contient plus de six fois la limite autorisée au niveau fédéral de phthalate Di (2- éthylhexyle), également appelé DEHP. Le jouet, qu’on peut voir [ici](#), est importé par Greenbrier International, Inc. de Chesapeake, VA., et vendu dans les magasins de l’Etat de New York, dont Dollar Tree, où les fléchettes collantes ont été achetées.

« Comme tous les parents, je veux être sûr que nos enfants sont en sécurité. Ce jouet – qui est fabriqué avec des niveaux excessivement élevés de produits chimiques DEHP – constitue un danger inacceptable pour nos enfants et ne devrait pas se trouver dans les rayons », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « J’invite Dollar Tree à retirer volontairement l’article de ses rayons et appelle le gouvernement fédéral à émettre un avis de rappel de ce produit immédiatement. »

Les phthalates sont des substances chimiques souvent utilisées dans la production de divers types de plastiques, certaines encres, peintures et autres produits. Ils sont généralement utilisés pour rendre les plastiques plus mous. Le Programme national de toxicologie a conclu que le DEHP est un agent toxique pour la reproduction et le développement des animaux, et a émis des préoccupations sur l’exposition humaine au DEHP et ses effets potentiels sur la santé suite à ces expositions, en particulier chez les enfants en bas âge. Clingy Darts contenait 0,61% de DEHP, bien au-dessus des limites fédérales de 0,10% (pour plus d’informations sur les phthalates, cliquer [ici](#)).

Les personnes qui ont Clingy Darts à la maison peuvent s’en débarrasser en le jetant simplement à la poubelle, ou en choisissant de le mettre de côté dans un endroit sûr et d’attendre de futures instructions de rappel, qui peuvent ou non comprendre un remboursement.

French

Le DCP a contacté la Commission de sécurité sur les produits de consommation (Consumer Product Safety Commission) (CPSC) pour demander un rappel au plan national de Clingy Darts contenant du DEHP, et demandé à Dollar Tree de retirer le jouet de ses rayons et d'en cesser la vente. Le DCP a également contacté l'importateur, lui demandant à lui-même et à ses distributeurs, de mettre fin à la distribution et la vente de Clingy Darts dans l'Etat de New York et au plan national.

La Loi sur l'efficacité du rappel et de la sécurité des produits pour les enfants (Children's Product Safety and Recall Effectiveness Act), l'Article 28-E de la Loi générale sur le commerce (General Business Law) exigent d'un distributeur de contacter dans les 24 heures toute personne ou entité qui a acheté un produit susceptible de faire l'objet d'un rappel ou d'une mise en garde. Le distributeur doit demander à ces personnes d'arrêter de vendre ou de distribuer le produit faisant l'objet du rappel et de fournir des instructions de mise au rebut. De plus, les commerçants doivent retirer de leurs rayons les produits pour enfants faisant l'objet d'un rappel dans les 24 heures de la réception du rappel ou de l'avis de mise en garde.

Le Département de l'Etat de New York est chargé de veiller à l'application de ces mesures de rappel. Les consommateurs qui identifient sur le marché un produit qui a fait l'objet d'un rappel, ou qui souhaitent plus d'informations sur la sécurité et les rappels concernant les jouets, sont invités à contacter le Département de la Protection des Consommateurs au 518-474-8583 ou à visiter le site web de la Division www.dos.ny.gov/consumerprotection. La Division peut également être jointe via Twitter (@NYSConsumer) et Facebook (<https://www.facebook.com/nysconsumer>).

La Loi sur l'amélioration de la sécurité des produits de consommation de 2008 rend obligatoire que les fabricants et les importateurs testent tous les jouets destinés ou conçus principalement pour des enfants âgés de 12 ans ou moins pour se conformer aux normes de sécurité des jouets du CPSC. De plus, les fabricants et les importateurs doivent tester tous les jouets pour enfants fabriqués après le 31 décembre 2011 pour la conformité avec l'interdiction du CPSC sur les phthalates.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418